

Question présentée par la députée :
M^{me} Sarah Klopmann

Date de dépôt : 23 janvier 2014

Question écrite urgente

Que cache réellement la fermeture du centre de sociothérapie La Pâquerette?

La Pâquerette, centre de sociothérapie en milieu carcéral situé à Champ-Dollon, vient d'être fermé. Ses sept résidents ont été ramenés dans les unités standard de la prison. Qu'en est-il des employé-e-s ? Où le personnel est-il muté et a-t-il appris la fermeture du centre le jour-même, comme ce fut vraisemblablement le cas des détenus ?

Le département de la sécurité et de l'économie donne deux raisons à cette fermeture.

La première présente cette décision comme un bon moyen de lutter contre la surpopulation carcérale. En effet, cela permettra de créer 25 places supplémentaires pour Champ-Dollon. Mais ces 25 places sont-elles vraiment toutes ajoutées, ou faut-il en soustraire les 11 que représentait la capacité d'accueil de La Pâquerette ?

Certes, le problème de surpopulation carcérale est très grave et inquiétant. Les détenus et les employés sont sous pression et la situation est explosive. Mais faut-il pour autant sacrifier le processus de réinsertion ? Un problème doit-il automatiquement en engendrer un autre ? Le travail socio-éducatif et la préparation au retour à l'extérieur sont bénéfiques pour les détenus ainsi que pour toute la société dans laquelle ils vont devoir se réinsérer. La coupure abrupte d'un processus thérapeutique et son non-respect vont créer une énorme frustration. Comment est-il prévu de gérer cela ?

De plus, les solutions à la surpopulation carcérale pourraient éventuellement être envisagées sous d'autres angles. Nos prisons pleines ne sont-elles pas le résultat d'une politique judiciaire et policière ultra-sécuritaire qui enferme aussi des non-délinquants et des personnes ne présentant aucun danger en liberté ?

Comme deuxième justification, le département de la sécurité et de l'économie explique que les sorties éducatives étaient suspendues et l'approche thérapeutique remise à plat.

Il semblait pourtant que le magistrat envisageait de poursuivre le travail socio-éducatif de réinsertion et de proposer des traitements thérapeutiques pour les détenus souffrant de graves troubles psychiatriques, notamment avec la construction de Curabilis. Peut-être donc aurait-il fallu relancer le travail de La Pâquerette au lieu de supprimer ce centre...

S'il est heureux que les résidents de feu La Pâquerette soient ensuite replacés à Curabilis, on peut regretter qu'ils doivent, en quelques mois, changer trois fois de secteur carcéral, leur lieu de vie. Reste à espérer que le parcours socio-éducatif déjà accompli sera pris en compte.

Il est également important que la structure Curabilis différencie les traitements. Les détenus placés à La Pâquerette présentent des troubles de la personnalité et/ou du comportement nécessitant un travail social et éducatif, alors qu'une grande partie de ceux qui iront aussi à Curabilis souffrent de troubles psychiatriques exigeant un autre type de soins, celui prévu par l'unité psychiatrique de ce projet. Il faut envisager ces spécificités sans les assimiler.

Mais si le processus socio-thérapeutique est aujourd'hui sacrifié et que le travail psychiatrique est remis en cause, on peut se demander comment le système carcéral va resocialiser les détenus – même dangereux – qui vont forcément arriver en fin de peine, et comment sera préparée leur sortie.

Malheureusement, plusieurs éléments peuvent faire craindre que le magistrat chargé du département de la sécurité et de l'économie souhaite que Curabilis ne se tourne que sur l'enfermement et ne serve, finalement, que de grande camisole de force chimique.

En conséquence, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- ***Pourquoi fermer maintenant La Pâquerette et ne pas attendre de pouvoir transférer toute cette unité dans le projet Curabilis, comme initialement prévu ?***
- ***Qu'advient-il du personnel de La Pâquerette ?***
- ***Combien de places réellement supplémentaires sont créées avec la fermeture de La Pâquerette (25 ou 14) ?***
- ***Sous quelle forme les activités, le travail et les résidents de La Pâquerette seront-ils intégrés à Curabilis ?***
- ***Le Conseil d'Etat souhaite-t-il tout de même que Curabilis fonctionne comme un centre de soins orienté sur la sortie et la réinsertion ?***